

sophistiqués et de lieux d'entreposage (cabinets), la pénurie de fonds à l'appui de la recherche, les longs retards concernant la publication des rapports par l'Imprimeur de la Reine, et surtout le manque de scientifiques pour répandre l'information, d'une part, et pour se tenir au pas accéléré de la science moderne, d'autre part.

h) Quelques-uns des principaux changements d'ordre structurel jugés souhaitables d'ici cinq ans sont exposés dans les paragraphes 22 à 29 et 31. En outre, il serait opportun de rendre la recherche et la conservation distinctes, de telle sorte que les chercheurs puissent se livrer à des études théoriques, comme la taxonomie numérique, par exemple, pendant que les jeunes scientifiques s'occupent des collections et procèdent à des travaux courants d'identification. Le gel des effectifs, qui sévit présentement, nous oblige malheureusement à remettre pour au moins deux ans tous nos projets d'expansion.

Des pourparlers officieux ont eu lieu concernant l'éventualité de l'intégration, au Musée, de l'Institut des recherches entomologiques, car il est clair que les fonctions de la recherche pure, telles qu'elles sont stipulées dans la Loi sur les musées nationaux, englobent l'activité de l'Institut. Si le Musée possédait des moyens de recherche satisfaisants, il y aurait lieu, semble-t-il, de faire ressortir tant l'Institut que la Section de taxonomie de l'Institut de recherches sur les végétaux à la Corporation des musées nationaux du Canada, en vertu de l'article 6 e) de la Loi (inclusion d'autres musées).

- 2.3 Lignes de conduite visant le personnel. a) Nous préférons embaucher des conservateurs expérimentés plutôt que des nouveaux diplômés. Quoi qu'il en soit, dans notre domaine, le nombre de gens de profession est extrêmement petit, et ils viennent directement à notre connaissance par voie de demandes d'emploi ou par l'entremise de nos collègues. Lorsqu'un poste devient vacant, les demandes sont réunies et transmises à la Commission de la Fonction publique, qui constitue un jury d'appréciation. On fait ordinairement subir une entrevue aux postulants, parmi lesquels un titulaire est nommé suivant les pratiques courantes de la Commission. La principale difficulté dans notre discipline, c'est de trouver des candidats canadiens qualifiés. Jusqu'ici, il n'y a aucune université canadienne qui offre des cours spécialisés à l'endroit des conservateurs de musée scientifique. Sauf erreur, toutefois, le Musée royal de l'Ontario et l'Université de Toronto projettent de donner conjointement un tel cours au niveau de la maîtrise. C'est une initiative louable